



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040870

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/04/2024 11H43 C:020948 I:00537
V/REF : INT6330683
V/Email reçu le Lundi 15/04/2024 a 11H43

**Syndicat Principal
'l'Orée du Bois'
C/O NEXITY LYON POINT DU JOUR
51, AVENUE DU POINT DU JOUR
69005 LYON**

V/REF.IMM. MS32984
IMMEUBLE : L'OREE DU BOIS (COP)
151 a 173, RUE JOLIOT CURIE
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 17 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N159 CURIE - LOGEMENT DE M GUIGNARD TEL06 01994576
MOTIF : INTERVENIR POUR LES WC BOUCHES
Donneur d'ordre : Mme B. RIBEIRO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 15/04 A 15H00
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE M.GUIGNARD
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE SUR 4 METRES LINEAIRES DE LA COLONNE EV
EN PASSANT PAR LA CUVETTE DU WC
CONTROLE BON ECOULEMENT-OK
NETTOYAGE ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 16/04/24 a 17H27 bribeiro@nexity.fr
MP LCOMPTER Email envoyé le 16/04/24 a 17H27 M. C. BURON

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040870

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
1,50	H. Personnel + RIDGID K50	2	117,97	176,95
TOTAL H.T.				206,07
T.V.A. a 10,00%				20,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>226,67</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Nexity Lyon Point du Jour
51 AVENUE DU POINT DU JOUR 69005 LYON
Téléphone 04.72.74.50.20 - Fax 04.78.24.86.07
NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN
487530099
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI
75012015000001224
délivrée par la CCI de Paris île de France - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Votre interlocuteur

Mme RIBEIRO brigitte
Téléphone 04.72.38.84.75 - Fax 04.78.36.84.26
Email : bribeiro@nexity.fr

Adresse principale de l'ensemble immobilier

L'OREE DU BOIS
159 RUE JOLIOT CURIE
69005 LYON

Nos références :
INT6330683/MS32984/IM72466/FU 213141

DEMANDE D'INTERVENTION

INT6330683
à joindre à la facture

LYON , le 15/04/2024
SERVIMO
101 AVENUE PAUL MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Facture à établir à l'ordre suivant

Syndicat principal L'OREE DU BOIS
C/° Nexity Lyon Point du Jour
51 AVENUE DU POINT DU JOUR 69005 LYON

Taux de TVA applicable : 10.00%

Envoi de la présente : Email centreappels@servimo.fr (nombre de pages : 3) - Téléphone 04.78.79.36.36

Nature de l'intervention demandée	Lieu de l'intervention
Messieurs, En notre qualité de Syndic de la résidence référencée, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les diligences suivantes : Objet : Toilettes GUIGNARD - 159 Descriptif : toilettes bouchées logement GUIGNARD allée 159 06 01 99 45 76	Bâtiment : Escalier : Adresse : 159 RUE JOLIOT CURIE 69005 LYON Appartement : Etage : Occupant(e) : Codes d'accès : 169:7256 / 171:1395/ 159:72318 / 153:3779 / 151 T : 4591
Date maximum d'intervention : 18/04/2024	
Avertissements : toute facture non accompagnée du présent ordre de service et/ou non conforme aux prescriptions mentionnées sera retournée. Toute intervention de sous-traitance est interdite, sauf accord express du maître d'ouvrage ou de son mandataire formalisé conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1975. Délais de règlement : Immédiate	Contact sur place : Tél. : Horaires : Personnel d'immeuble : M. PACCALIN Tél. portable : 06.44.80.60.92

Mme RIBEIRO brigitte

ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Nexity Lyon Point du Jour..... Prénom :
Adresse : 51 AVENUE DU POINT DU JOUR..... Commune LYON.....Code postal : 69005.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² :Commune.....Code postal :

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- ☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- ☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à LYON, le 15/04/2024

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.